

## Résultats des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac

**Bruxelles, le 15 mai 2019** - Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac se sont réunies le 14 mai 2019 au Square, Brussels Meeting Center, Mont des Arts à 1000 Bruxelles.

L'ensemble des résolutions de ces Assemblées a été adopté par les actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a en particulier approuvé le paiement du dividende par action à 5,22 € brut pour l'exercice fiscal 2018, en augmentation de 4,0 % par rapport à 2017. Durant cette Assemblée, les actionnaires ont également approuvé :

- la réélection du Chevalier Guy de Selliers de Moranville et de Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu comme Administrateurs indépendants et le Chevalier John Kraft de la Saulx comme Administrateur non-indépendant du Conseil d'Administration pour une période de quatre ans, jusqu'en mai 2023. Madame Mélodie de Pimodan a été nommée Administrateur indépendant du Conseil d'Administration pour quatre ans, en remplacement de Madame Aude Thibaut de Maisières qui a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat au sein du Conseil d'Administration,
- le renouvellement du mandat de la société Deloitte, Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises Société Civile sous forme de SCRL, dont le siège social est établi à 1930 Zaventem, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, comme Commissaire de la société pour une période de trois ans. Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les modifications statutaires dans l'article 10bis relatif au capital autorisé et dans l'article 10ter au rachat d'actions propres.

Le détail des résolutions, les résultats de votes ainsi que les présentations sont disponibles sur le site internet de Solvac à l'adresse <https://www.solvac.be/fr/investisseurs/assemblees-generales/>

**Solvac** est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2018, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,4 milliards EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

**SOLVAC S.A.**

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Fax : +32/2/639 66 31

Mail : [investor.relations@solvac.be](mailto:investor.relations@solvac.be)